

## Le réseau des élus référents Sécurité Routière du Finistère

### Présentation de réseau

Initié dès 2007, lors de la signature de la charte départementale entre l'association des maires du Finistère et la préfecture, le partenariat avec les collectivités territoriales a pour objet de rapprocher l'action de la sécurité routière au plus près du citoyen.

Élément clé dans l'objectif de réduction du nombre de personnes tuées chaque année, ce partenariat a continué de se renforcer avec, comme point d'orgue en 2010, la création du **réseau des élus référents «sécurité routière»**.

Suite aux élections municipales de Mars 2014, le Préfet du Finistère a souhaité que chaque conseil municipal désigne un nouvel élu référent sécurité routière. Ce nouveau réseau compte **actuellement 275 élus référents sur les 283 communes du département**.

### Objectif du réseau

L'objectif du réseau est d'organiser pour l'ensemble des communes du Finistère des échanges d'information sur la sécurité routière et notamment sur les évolutions, les enjeux, et les causes de l'insécurité routière.

Il est également un axe de partage et d'échanges d'expériences sur des actions menées, telles que des aménagements urbains, des actions de prévention pour les jeunes scolaires et collégiens, pour les seniors, pour les associations de la commune.

Par ailleurs, il envisage des stratégies d'actions coordonnées et répondant aux enjeux de notre département.



### Rôle de l'élu référent sécurité routière

La déclinaison locale d'une politique de sécurité routière nécessite une approche transversale intégrant les différentes compétences mobilisées dans la commune : urbanisme, voirie et signalisation, aménagement, prévention en milieu scolaire, information, réglementation, pouvoirs de police et contrôles par la police municipale.

L'élu référent sécurité routière de la commune aide le maire dans sa mission de coordination et de mobilisation des élus et les différents services municipaux pour mener à bien les actions locales. Il devient l'interlocuteur privilégié de la Coordination sécurité routière de la Préfecture.

Il participe à la vie du réseau des élus référents et diffuse la culture «sécurité routière» dans la commune.



### Fonctionnement du réseau

Une assemblée générale se tient annuellement, présidée par le Préfet et le président de l'AMF.

Des journées de sensibilisation à la culture sécurité routière sont organisées et constituent une formation des élus référents. Elles sont réparties par secteur géographique. Les thèmes abordés sont les sujets plébiscités par les membres du réseau, par exemple :

- les enjeux et la politique sécurité routière
- les apports techniques dans ce domaine...

Elles sont l'occasion pour la coordination sécurité routière de présenter outils et ressources pour mener des actions de sensibilisation dans la commune.

Des journées thématiques animées par des experts (aménagement et modération de la vitesse, conduite sous stupéfiants, seniors et sécurité routière...) sont également proposées.



## Exemples d'actions

### Les radars pédagogiques

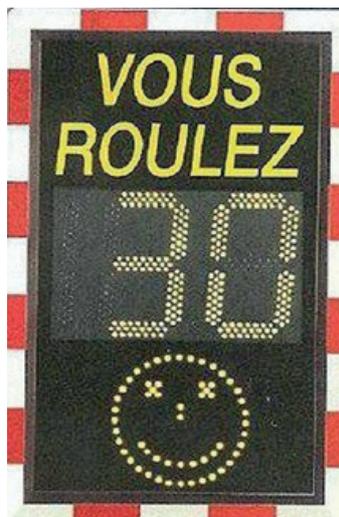
La coordination sécurité routière de la DDTM a doté chaque pôle d'appui territorial d'un radar pédagogique à mettre à disposition des communes qui leur en font la demande, pendant 15 jours.

Une étude des données enregistrées par le radar est ensuite transmise à la commune (vitesse moyenne, vitesse maximale...).

### Des actions variées

De nombreuses actions, sur des thèmes très variés, peuvent être organisées au sein des communes : comme la mise en place d'une semaine sécurité routière, une campagne de sensibilisation au risque alcool, un concours de dessins dans les écoles, etc.

La coordination sécurité routière dispose d'un centre de ressources pour l'organisation des actions et d'un réseau d'intervenants pour en assurer l'animation.



Margot



Lilly

## Les chiffres-clés de l'accidentalité dans le Finistère Chiffres au 12/11/2014

### Bilan de l'année en cours

L'année 2014 est marquée par de nombreux accidents graves avec multi-victimes et facteurs aggravants tels qu'alcool, stupéfiants et vitesse.

Le nombre de tués est en légère baisse : 36 victimes, contre 39 en 2013 à la même période. Le nombre d'accidents et de blessés est quant à lui en légère baisse : - 2 % d'accidents (507 contre 519) et - 2 % de blessés (641 contre 652).

### Des facteurs aggravants omniprésents dans les accidents mortels

L'alcool et/ou les stupéfiants restent la 1<sup>ère</sup> cause d'accidents mortels : 36 % des tués sur nos routes avec un taux d'alcoolémie moyen très important : 1,80 gr / litre de sang, majoritairement des hommes. Toutes les catégories d'utilisateurs sont représentées (VL, deux roues motorisés...). Le facteur vitesse est présent dans 25 % des accidents mortels.

### Des catégories d'utilisateurs fortement touchées

Les - de 25 ans et les + de 65 sont les premières victimes d'accidents mortels dans le département : ils représentent chacun 25 % des tués (dont 19 % chez les 18-24ans et 17 % chez les plus de 65 ans). Les 25-34 ans, représentent 22 % des victimes sur nos routes depuis le début de l'année.

**43 % des tués sont des utilisateurs vulnérables** : 7 deux roues motorisés, 2 cyclistes et 6 piétons.



## Évolution des accidents, de tués et de blessés par arrondissement depuis 2008

